

LES 150 MILLIONS ÉGARÉS DE LA RÉPUBLIQUE

LE 14 NOVEMBRE 2012 SYLVAIN LAPOIX

Owni a extrait une liste partielle des bénéficiaires de 150 millions d'euros accordés au titre de la réserve parlementaire, où apparaissent de potentiels conflits d'intérêt. En partenariat avec l'association Anticor, et en attendant la publication intégrale de ces dépenses discrétionnaires, nous proposons à chacun de se plonger dans ce document. Après l'avoir épluché.



Mise à jour, 16 novembre à 18h10

Le député Jean-Michel Couve, cité dans cet article, nous a recontacté pour donner suite à notre article. **Lire sa réaction.**

150 millions d'euros échappent chaque année à la publication du budget. Sous le titre de "programme 122" (**concours spécifiques et administration**) et de multiples programmes ministériels, environ 60 millions sont ainsi attribués et dépensés par les sénateurs et 90 millions par les députés sans que soit publiée la liste des enveloppes ni le reçu des sommes engagées. Faute de disposer d'un document intégral, *Owni* s'est tourné vers **l'annexe au projet de loi de Finances 2013** [pdf] portant sur "l'effort financier de l'État en faveur des associations", un des deux postes de dépense autorisé pour la réserve parlementaire avec les investissements pour les collectivités locales. En "**scrapant**" ce document pour récupérer les données correspondant à l'objectif "réserve parlementaire" pour l'année 2011, nous avons pu reconstituer une liste partielle mais riche d'informations des récipiendaires de ce mystérieux programme. Nous vous la restituons ci-dessous et vous invitons à la consulter en document partagé sur Google Drive, **liste classée par ordre alphabétique des associations** ou **par ordre décroissant de montant**.

Réserve parlementaire 2011 Associations

RECIPIENDAIRE	INSEE	DEPARTE	MONTANT	OBJE
1 + 1 = 3	525060083	26	2 000	Objet
1001 PATTES	449328814	37	2 390	Objet
117 ANIMATIONS JEUNES	410532584	92	17 714	Objet
A NOS VALEURS	533629622	92	3 000	Objet
A.I.L	429174725	13	1 500	Objet
A3A	785773557	94	10 000	Objet
AAEAEP - AMICALE DES ANCIENS ELEVES ET AMIS DES ECOLES PULIQUES DE MEAUX	523011542	77	1 000	Objet
AAFMRM - ASSOCIATION FRANCO-MAROCAINE DES RETRAITES DU MANTHOIS	534441753	78	1 000	Objet
AAPPMA les 4 Sources	534637350	63	1 500	Objet
				Objet aux vi Augm départ les co hospit plein € en urg sensit intra-1 assur l'ense
AAVIV - AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS DU VAR	338917362	83	92 000	

Liste alphabétique des bénéficiaires [Classement par montant](#)

Parti associé de l'UMP

Notre cosœur de Mediapart Mathilde Mathieu avait déjà révélé **la façon dont le sénateur Grosdidier avait subventionné son propre club de réflexion** par l'injection de 60000€ de sa propre réserve parlementaire en 2011. Révélation qui avait valu **le dépôt d'une plainte pour prise illégale d'intérêt**. A la lecture de l'interminable document que nous avons reconstitué, les conflits d'intérêts émergent.

Au titre de la réserve parlementaire 2011 apparaît ainsi une enveloppe de 50 000 € au nom du "Mouvement initiative et liberté" . **Selon la plaquette de ce club politique** [pdf], sa création le 16 décembre 1981 répondait à un objectif :



Il s'agissait d'empêcher que les socialo-communistes, après s'être emparés du pouvoir politique, ne mettent définitivement la main sur les esprits et sur les structures de notre pays. Il n'existait pas d'organisation adaptée à ce genre d'action : c'est ce vide que le MIL a voulu combler.



Le site officiel répertorie parmi ses inspirateurs de Gaulle, le général de Boissieu et **Jacques Foccart**, figure notable de la Françafrique et du **Service d'action civique**, dissout l'année de la création du MIL. Contacté par *Owni*, le mouvement n'a pas souhaité répondre à nos questions sur la réserve parlementaire :



*Vous croyez vraiment que je vais répondre à une question pareille ?
— C'est votre droit. Et pensez-vous que je puisse avoir des détails sur le statut du Mil vis-à-vis de l'UMP ?
— Il faut aller voir sur le site.*



Moins réticent, le site nous apprend que le Mil est un “*parti associé à l’UMP*” qui, à ce titre, peut disposer de représentants dans son bureau politique. 50 000 € d’argent public ont donc été attribués, en 2011 et en toute discrétion, à un club politique disposant de ses entrées au sein du parti majoritaire à droite.

Sous le titre incomplet de “*Association developp durable territoire*” se dissimule un autre cas notable. Mais à 130 000 € celui-là. **Suivant le numéro Insee**, il s’agit en fait de **l’association de développement durable du Territoire Maures**, à la Garde-Freinet (**depuis déménagée à Saint-Tropez**). Laquelle a pour président Jean-Michel Couve, député UMP de la 4^e circonscription du Var, qui en fait même **une longue mention accompagnée d’une vidéo sur son blog**. L’association se fixe notamment pour objectif la rédaction d’un Schéma de développement durable du tourisme. Un sujet que le député Couve traite par ailleurs au sein de son parti, **puisque’il est secrétaire nationale en Charge de l’Hôtellerie-restauration et des Loisirs de l’UMP**.

“Personne ne vous parlera”

Dans un autre genre, les 10 000 € accordés au Lion’s Club de Conflans-Montjoie prennent un relief particulier quand on note **sur le site de l’association** que son président, Claude Ney, **est directeur de cabinet chez Arnaud Richard**, député UMP des Yvelines (le risque d’homonymie étant écartée à la lecture d’un **article de presse local** signalant la visite du député à l’association auprès de son assistant).

En survolant les 1 243 lignes du fichier, la majorité des organisations tombent néanmoins dans les grandes catégories de la vie associative : caritatif (les Restos du cœur et la Croix-Rouge reçoivent les plus grosses enveloppes), aide à l’emploi, à la jeunesse et à la famille, associations mémorielles (fondation Charles-de-Gaulle en tête) et activités culturelles et sportives diverses. En regardant de plus près, certains surprendront également quelques organismes de gestion de l’enseignement catholique (OGEC) et associations de chasseurs.

La qualité du fichier laisse cependant à désirer. En colonne “Objet”, nous avons laissé les mentions du fichier PDF original, lesquelles nous apprennent que, dans certains cas, la réserve parlementaire ne représente qu’une partie des dons ministériels (dont le montant n’est pas toujours précisé). Le total des montants que nous avons pu réunir est donc certainement bien inférieur. Le plus gros problème étant qu’il ne s’élève qu’à un peu plus de 10 millions d’euros, soit un quinzième du montant de la réserve. 140 millions sont toujours intraquables.

Pour trouver les sous manquants, nous nous sommes tournés successivement vers l’Assemblée, le ministère de l’Économie et le ministère de l’Intérieur. La première réponse devint un refrain à nos requêtes :



Personne ne vous parlera.



Au fil des jours et mêmes des mois (les premiers contacts ayant été pris avant l’été), le doux parfum d’omerta semblait embaumer du Palais Bourbon à Bercy, passant même la Seine jusqu’à la place Beauvau. Contactés et relancés par nos soins, aucun des deux cabinets ni des services techniques associés n’ont donné suite à deux simples questions : existe-t-il une base compilant les montants de la réserve parlementaire ? Existe-t-il un interlocuteur pour nous parler du système ? Renvoyés à nos chers tableaux, nous nous sommes vus plusieurs fois répliquer que le sujet était “*trop technique*” et même, par un fonctionnaire du Trésor, que les auteurs des “*Jaunes*”¹ ne répondaient “*jamais aux journalistes, ne cherchez pas*”.

Corruption

L’analyse de ce fichier et ses insuffisances imposent cependant quelques constats : les sommes utilisées de façon discrétionnaires le sont parfois dans des cadres qui recoupent clairement la définition du conflit d’intérêt. Quand ce n’est pas le cas (comme pour l’écrasante majorité des bénéficiaires), il s’agit de subventions pour des missions d’intérêt général (aide à l’emploi, l’enfance, l’éducation, l’insertion, etc.) normalement prises en charges par les collectivités ou l’État et donc de circuits détournés d’aide publique. Lesquels donnent parfois lieu, comme c’est le cas pour le député Grosdidier, à des détournements à

des profits politiques.

Engagée dans la lutte anticorruption, l'**association Anticor** tente d'alerter sur le sujet depuis maintenant plusieurs années, comme le souligne son secrétaire général, Pierrick Prévart :



Sur la réserve parlementaire, notre action vise surtout à la mobilisation et à l'information. À l'occasion des dernières législatives, nous avons fait signer la charte Anticor des engagements des candidats à la députation qui engage ses signataires à, notamment, "mettre un terme à la pratique féodale de distribution opaque et inéquitable de la réserve parlementaire".



Cette démarche reste cependant isolée et les propositions pour lutter contre cette pratique ou bien l'encadrer, ne serait-ce que par la publication de ses comptes, tombent régulièrement dans l'oubli ou le consensus mou. **Annonçant son intention de réformer le système, promettant la publication des données**, le nouveau président de l'Assemblée, Claude Bartolone, n'a en fait donné comme instruction aux parlementaires socialistes **que de limiter l'enveloppe et de respecter les délais administratifs**, ainsi que d'éviter les petites subventions. Du côté du **rapport Jospin**, les mesures "techniques" s'accumulent sur les élections mais les mots "*réserve parlementaire*" n'apparaissent pas plus que le fameux "*programme 122*". Non sollicité par la commission, le secrétaire général d'Anticor regrette ces piétinements :



Chaque petit pas est encourageant, et ces propositions vont incontestablement dans le bon sens mais il est très difficile de s'enthousiasmer tant elles sont en demi-teinte. Le rapport Jospin a 10 ans de retard. Il préconise la fin du cumul avec un mandat exécutif local. Sur le même sujet, la position d'Anticor qui n'est pas franchement révolutionnaire est : interdiction du cumul dans le temps (pas plus de deux mandats successifs), interdiction du cumul avec des mandats exécutifs, mais aussi avec des fonctions exécutives.



Parmi les quelques députés à s'être intéressés au sujet, feu Patrick Roy avait avancé **la proposition de proportionner cette aide aux revenus des circonscriptions** [pdf] (proposition tombée dans l'oubli une fois dépassé le délai légal de constitution d'un groupe de travail sur le sujet).

Crowdsourcing

Dès lors, il n'y a que deux options face à la situation : soit la réserve parlementaire est illégale car relevant de pratiques que la République réprovoque, auquel cas elle devrait être supprimée. Soit elle relève d'une "*aide aux collectivités territoriales*", **comme l'avançait la députée Marie-Françoise Pérol-Dumont**, auquel cas, elle doit être publique dans ses attributions comme dans ses dépenses.

Dans l'attente d'une démarche d'Open Data sur les montants attribués et dépensés dans ce cadre, qui nous apparaît comme la seule démarche logique quant à l'usage des deniers de l'État, *Owni* s'associe à Anticor pour inviter les citoyens à nous aider dans notre exploration des données déjà collectées. Sur la base du fichier constitué à partir des annexes du projet de loi de Finances, nous mettons à disposition le formulaire ci-dessous afin que chacun puisse, anonymement, signaler des liens dont il aurait connaissance entre une association bénéficiaire et un parlementaire ainsi que la source sur laquelle il s'appuie.

Usage de la réserve parlementaire

*Obligatoire

*Quelle association ayant bénéficié de la réserve parlementaire fait l'objet de votre question ? **

Préciser le nom de l'association visée ou le numéro de ligne correspondant dans la liste intégrale jointe à l'article.

*De quelle chambre est élu le parlementaire concerné par votre question ? **

- Assemblée Nationale
 Sénat

*Quel est le nom et le département de l'élu ? **

En cas de doute, vous pouvez vous référer à la liste des députés <http://www.assemblee-nationale.fr/qui/> ou à celle des sénateurs www.senat.fr/elus.html

*Quel lien entretient-il avec cette organisation qui justifie votre question ? **

- il est membre du bureau ;
 un de ses proches est membre du bureau ;
 un de ses collaborateurs est membre du bureau ;
 il bénéficie à titre personnel ou politique de l'action de l'association ;
 Autre :

Au fil des jours, nous vérifierons et interpellons les élus concernés ainsi que les associations. Nous réaliserons à partir des données recueillies des outils permettant de visualiser l'usage de la réserve ainsi que des systèmes de recherche pour faciliter l'accès aux informations contenues dans ces documents. Si nous venions à nous procurer des données complémentaires, elles seraient mises à disposition du public sur *Owni* et sur le site d'Anticor.

Ce projet ouvert sera mis à jour au fil des contributions et des découvertes. À moins que la décision ne soit prise de publier l'intégralité des attributions et de l'usage de la réserve parlementaire depuis ses origines.

Vendredi 16 novembre à 17h40, Jean-Michel Couve a recontacté *Owni* pour donner suite à nos questions. Il a confirmé être toujours président de l'association et être à l'origine de la subvention de 130 000€ qui lui a été versée au titre de la réserve parlementaire en 2011 :



Cette association existe depuis 10 ans et, du fait de l'absence de subvention (en dehors des cotisations des mairies membres), nous avons le choix entre tout arrêter ou faire une demande. J'ai donc décidé de verser l'intégralité de ma réserve pour l'année 2011 à cette association qui concentre son action sur une partie

spécifique du territoire du Var : le dossier a été instruit par le groupe puis par les services de l'Etat, le ministère de l'environnement en l'occurrence, et personne n'y a rien trouvé à redire.



Interrogé sur l'usage de la réserve parlementaire, le député de la 4^e circonscription du Var a défendu le système au nom des "multiples associations qui, depuis des années, ne survivraient pas sans les moyens alloués par ce biais".

Photo par [wand3r10st](#)[CC-by-ncnd]

1. Ces fameuses annexes, donc [↔]

PAUL TANTALE

le 14 novembre 2012 - 14:54 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bon boulot.
Je vais prendre au moins quelques heures pour cibler quelques versements.

VOUS AIMEZ



12

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

UN JOUR UNE IDÉE

le 14 novembre 2012 - 15:48 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Il est prévu une petite révolution : les services de l'Assemblée nationale publieront la liste détaillée des attributions 2013. Bénéficiaire, montant, député responsable de la décision, le bureau de l'Assemblée a acté cette nouveauté. Je compte sur vous pour suivre la réalité de cette décision :)

VOUS AIMEZ



12

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LEMAN

le 15 novembre 2012 - 23:46 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



A suivre en effet... nul doute que cette bonne résolution disparaisse très vite pour en rejoindre beaucoup d'autres !

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JJEN

le 14 novembre 2012 - 17:35 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



très intéressant, ai trouvé qu'il y a qq temps, le site http://www.pour-une-democratie-directe.fr/_BLOG/?p=1478 abordait déjà cette question.

Ce qui serait utile, ce serait de pouvoir disposer de la feuille de calcul dans un premier temps pour la compléter par département par exemple notamment au regard des typologies d'assos aidées (par exemple asso catholiques, laïques, musulmanes – mais y en a t il là dedans – , politiques, solidarité etc..).

J'ai commencé, à partir du jaune, et pour m'amuser, à chercher l'objet des assos un peu floues dans le programme 177.

Sur les 2 premières pages ce sont:

- 4 associations catholiques (102.850,00 €),
- 1 dont le SIRET est erroné,
- 1 très mystérieuse (A nos valeurs n°533629622)

je doute que le formulaire fort bien fait, soit véritablement utile. un véritable travail sur l'identification ligne à ligne et une représentation des types et montants sera plus utile à mon sens, sans exclure l'appel que vous avez porté.

**CORRECTOR**

le 14 novembre 2012 - 18:10 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Voir la (non)réponse pathétique de Grosdidier :
<http://francois-grosdidier.over-blog.com/>



Je comprends que l'on conteste la pratique de la « réserve parlementaire », non pas « droit » au plan juridique, mais fléchage informel de subventions entre les commissions des finances du Parlement et le ministère du Budget.



Mais qu'il est drôle... vas-y, enfume-nous avec ton "fléchage informel", les français sont des "veaux", ce serait dommage de ne pas en profiter.



Curieuse époque où, dans l'antiparlementarisme ambiant, le parlementaire qui défend les intérêts d'un territoire ou d'une cause même d'intérêt général, comme mon combat pour la santé publique et pour l'environnement, devient condamnable s'il intercède pour ces intérêts auprès du gouvernement.



L'antiparlementarisme ambiant n'a bien sûr aucun rapport avec cette pratique du "fléchage informel", au mieux dépassée, au pire corruptrice. J'attends le communicant qui va nous expliquer qu'il ne faut pas parler de ça parce que ça risque de faire monter le FN!...



Tant que la réserve parlementaire existe, je l'utiliserai. Si elle est supprimée, je ferai comme tous les parlementaires. Je continuerai à défendre les intérêts légitimes que je représente. Si un jour, ces interventions sont qualifiées de conflits d'intérêts, plus personne ne défendra aucune cause et chacun ne défendra que lui-même. On n'y est pas encore mais on y va.



Hallucinant. On dirait une mère maquerelle qui donne des leçons de chasteté. Bon, en même temps, les politicards ça ose tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît. Les défenseurs de Séralini aussi!

Enfin, je rappelle que l'étude moisie Séralini/CRIIGEN est tellement mal conçue qu'elle ne permet absolument pas de savoir si la PGM testée est toxique; par contre, elle permet de voir que le Roundup ne l'est pas spécialement même à très forte dose. On pourrait en conclure qu'un agriculteur quand il a soif pourrait boire directement dans la cuve de Roundup qui sert pour l'épandage!!! Monsanto pourrait utiliser cette étude dans sa communication!

Cela n'a pas l'air de déranger les séraliniens (le Nouvel Obs, le Canard enchaîné, EELV, Greenpisse, Grosdidier...)

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

KAFKASLR

le 16 novembre 2012 - 19:25 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



L'étude de Séralimi est tellement mal conçue qu'il serait peut-être temps de tirer quelques conclusions un peu plus constructives que cette remarque. Tout ce qui est reproché à cette étude aurait dû l'être aussi à toutes les études sur lesquelles sont basées les autorisations de mise sur le marché ou de mise en culture (celle de Monsanto entre autre). Mais bon, ça ne semble pas gêner grand monde, excepté la centaine de scientifiques ayant répondu dans le monde le 14 novembre dernier. Ta remarque est tout à fait digne des politicards que tu brocardes. Regardez ailleurs braves gens !!

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

CORRECTOR

le 16 novembre 2012 - 20:20 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



> Tout ce qui est reproché à cette étude aurait dû l'être aussi à toutes les études sur lesquelles sont basées les autorisations de mise sur le marché ou de mise en culture (celle de Monsanto entre autre).

Ah, vraiment?

On peut avoir la justification de ce "toutes pourries"?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

KAFKASLR

le 16 novembre 2012 - 23:33 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je suis désolé mais la liste serait trop longue pour donner tous les exemples. Mais les études de Monsanto ne sont pas publiques, seuls quelques résultats choisis sont transmis. Il en est de même pour les médicaments et autres substances chimiques potentiellement dangereuses.

Avec ne serais-ce qu'un soupçon de notions sur les statistiques, on s'aperçoit vite qu'il est évident pour celui qui le souhaite de manipuler les résultats en écartant tel ou tel cas de son étude. C'est fait malheureusement dans de nombreux domaines. Nierais-tu l'opacité des études soumises aux commissions ? Les conflits d'intérêt au sein de ces commissions ? Dans ce cas, je te mets au défi de trouver quelque part l'intégralité du protocole utilisé par Monsanto (par ex) pour obtenir son autorisation.

La qualité de tes remarques me fait surtout penser à la désinformation ambiante pour masquer la réalité de la prise de décision. Ce qui nous donne des scandales sanitaires, là où de nombreux scientifiques indépendants essayaient désespérément de tirer la sonnette d'alarme quelques années plus tôt. Parmi ces scientifiques certains avaient la chance de n'être QUE pas écoutés, d'autre simplement mis au placard tout ça pour avoir soulevés des questions touchants de trop gros intérêts économiques. Nos médias sont passés à côté de ces informations grâce à des modèle d'argumentation comme les tiens :

JE VOUS MONTRE LES VRAIS PROBLÈMES, n'écoutez pas les autres ce sont des crétins ... ne prenez pas de recul, vous n'y verrez plus rien... Ne remettez pas en cause les raisonnements des médias il n'y en pas d'autres puisque ce sont les EXPERTS...

Heureusement que quelques scientifiques sortent de cette bulle :
http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/11/14/science-et-conscience_1790174_3232.html?xtmc=seralimi&xtcr=1

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

CORRECTOR

le 17 novembre 2012 - 4:51 •
SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Pour plus de lisibilité (indentation excessive!), la réponse est là :

<http://owni.fr/2012/11/14/les-150-millions-egares-de-la-republique/#comment-93825>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

CORRECTOR

le 17 novembre 2012 - 6:07 •
SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Est-ce que pour passer pour un héros des temps modernes, donc un "lanceur d'alerte", il suffit de pondre une étude bidonnée sur un sujet quelconque (mais de préférence anxiogène et dans l'air du temps)?

Est-ce que le statut de "lanceur d'alerte" doit être accordé à toute personne qui dénonce un problème quel qu'il soit, même si ce problème ne met pas du tout en cause l'organisme dans lequel il travaille?

Est-ce que les débats scientifiques doivent être hystérisés par des militants "chercheurs" et des militants "journalistes"?

Est-ce que cette affaire n'a pas déjà fait assez de mal à l'image de la recherche française sans qu'on en rajoute dans la défense de Séralini?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

CORRECTOR

le 19 novembre 2012 - 15:26 •
SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



> Je suis désolé mais la liste serait trop longue pour donner tous les exemples.

Alors, j'attends UNE SEULE étude de Monsanto où plus de la moitié (pas 72 %, au moins 51 %) des témoins sont malades à la fin de l'expérience.

Je crois savoir à qui j'ai affaire, alors je ne vais pas retenir mon souffle.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

CORRECTOR

le 17 novembre 2012 - 3:17 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



La réaction de cette centaine de "scientifiques" prenant la défense de Séralini contre les très très méchants (sans le moindre argument scientifique montrant qu'il y a quelque chose à sauver dans son étude moisie) est vraiment consternante.

Il y a quelque chose de bien pourri dans le monde de recherche française.

Vite, un coup de balai!

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

HAROLD HEUZÉ

le 14 novembre 2012 - 21:10 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Super cet appel !

C'est un excellent début pour procéder à une analyse complète de l'utilisation de la réserve parlementaire.

Si rien que des centaines, voire milliers de citoyennes se saisissent du sujet, le bénéfice peut être énorme sur la bonne utilisation des fonds publics.

Par temps de vache maigre, tous les citoyens ont à y gagner.

Mille bravo Sylvain !

VOUS AIMEZ



9

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LEMAN

le 16 novembre 2012 - 0:09 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Il y a malheureusement nombre de sujets à aborder sur la bonne utilisation des fonds publics!

S'ils étaient tous traités on trouverait vite les milliards qui nous manquent tant, au lieu de ponctionner les honnêtes citoyens.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

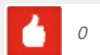
LE CHAT BOTTÉ

le 15 novembre 2012 - 13:15 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



effectivement, sucrer les sub au secours pop, aux restos du cœur, aux écoles qui essayent d'organiser des voyages, aux clubs de sport dans les outre-mers, aux micro-crèches, au tissu social local, à la petite bourgade du coin pour un projet de construction de voie cyclable ou de restauration de la salle des mariages en mairie, quelle urgence démocratique!! oui tiens, nous n'avons plus beaucoup de sous alors en 2013 maintenant que les parlementaires sont majoritairement social-istes et qu'ils vont tout publier, supprimons le peu que nous avons, supprimons même le budget en entier, ça simplifiera tout. arrh au nom de l'équité, supprimons les sub aux associations !! c'est brillant.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ANTOINE GEDÉON

le 15 novembre 2012 - 13:28 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



.... j'irai même plus loin : supprimons le Parlement, insultons en persistant signant nos députés à peine élus sur leur travail et leur capacité de

transparence, détestons surtout notre pays et nos élus qui le représentent, oublions les combats contre la financiarisation de l'économie et la dangerosité des marchés fi, trompons-nous d'adversaire et de combat, faisons un appel au peuple pour éliminer d'urgence les subventions à 5.000 € à la MJC du coin, devenons tous Verts ouiiiiiiii comme le maïs

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

SYLVAINLAPOIX

le 15 novembre 2012 - 16:25 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Nous n'avons pas appelé à la suppression de ces subventions. Nous considérons simplement que, si elles sont légales, alors leur montant doit être publié pour éviter des dérives telles que celles que nous avons soulevé. Si elles ne le sont pas, alors autant faire passer ces subventions par un canal officiel et public.

La majeure partie de ces "fléchages" pointent vers des organisations à l'activité et aux objectifs utiles. Nous ne posons pas la question de l'aide à ces associations mais seulement celle d'un système d'attribution qui ouvre la possibilité à des abus.

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

NICOLAS

le 15 novembre 2012 - 16:27 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Que 140 M€ de dépense ne soit renseigné nulle part, cela vous semble logique ?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

SYLVAINLAPOIX

le 15 novembre 2012 - 16:33 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Non : c'est tout le propos de l'article que d'exiger qu'ils soient rendus publics... et d'essayer de trouver des pistes pour compléter cette liste !

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LEMAN

le 15 novembre 2012 - 23:49 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



S'épuiser à la compléter...parfait! Le mieux ne serait-il pas de poursuivre le combat pour que tout soit rendu public de manière très claire?

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

SYLVAINLAPOIX

le 16 novembre 2012 - 15:36 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Lisez l'article jusqu'au bout, c'est exactement ce que nous demandons !

VOUS AIMEZ



0

LUI
RÉPONDR

VOUS N'AIMEZ PAS



0

CORRECTOR

le 15 novembre 2012 - 17:10 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



> arrh au nom de l'équité,

Qui parle d'équité? Il n'y a que toi qui utilise ce terme ici!

> supprimons les sub aux associations !! c'est brillant.

C'est ça que tu as compris?

On parle d'un flux financier non transparent, de subventions attribuées de manière discrétionnaire!

Et dire que tu dois avoir le droit de vote....

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDR

AMONHUMBLEAVIS

le 17 novembre 2012 - 12:12 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Oui c'est bien tout ce qu'il y a dans ce fichier... des associations d'utilité publique... Non mais vous rigolez ou quoi?

Il y a des dizaines d'associations qui ne méritent pas un kopeck comme la cinquième la plus subventionnée, quel est son intérêt sinon celui de participer au gramscisme de droite?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDR

SANDY

le 15 novembre 2012 - 15:00 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Peut être avez vous oublié ou ne savez vous pas que le gouvernement (cabinet du premier Ministre ?) finance l'ONG FECRIS (consortium Européen antisecte) à hauteur de ???? quelques milliers d'Euros.

La France est le seul pays à financer cette ONG Européenne.

Sandy

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDR

CORRECTOR

le 15 novembre 2012 - 16:52 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Le cabinet du premier ministre donne à un certain nombre d'associations humanitaires.

La transparence devrait être exigée de la part de toutes les associations qui collectent des dons.

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDR

LEMAN

le 15 novembre 2012 - 23:33 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Tout à fait d'accord mais elle doit surtout d'abord être exigée de toute gestion des fonds publics.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ANTOINE GEDÉON

le 16 novembre 2012 - 15:21 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



“Claude Bartolone, n'a en fait donné comme instruction aux parlementaires socialistes que de limiter l'enveloppe et de respecter les délais administratifs, ainsi que d'éviter les petites subventions.”

FAUX : Claude Bartolone a juste annoncé la publication exhaustive de l'exercice de réserve parlementaire 2013 et le lissage des montants entre opposition et majorité, c'est historique. Il suffit de se référer à sa conférence de presse.

“150 millions d'euros échappent chaque année à la publication du budget. Sous le titre de “programme 122” (concours spécifiques et administration), environ 60 millions sont ainsi attribués et dépensés par les sénateurs et 90 millions par les députés sans que soit publiée la liste des enveloppes ni le reçu des sommes engagées”

FAUX : le programme 122 est le programme des “Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales” du ministère de l'Intérieur, i. e., les subventions exceptionnelles d'investissement aux communes, aujourd'hui exsangues pour la plupart. Ces sub ne sont rendues possibles qu'après délibérations publiques à la majorité des Conseils municipaux ou des Conseils d'EPCI, l'argent ne transite en aucune manière par la poche du Parlementaire qui n'en voit jamais la couleur. Qui n'en voit jamais la couleur. Il flèche le destinataire en Loi de Finances, après en avoir été autorisé par le Conseil municipal. Par ailleurs, les subventions de réserve parlementaire sont ventilées sur tout un tas d'autres programmes et missions de divers ministères, permettant le financement des associations loi 1901 reconnues d'utilité publique.

... et bien d'autres encore...

Quant à la discrimination au droit de vote pour cause d'utilisation du droit d'expression ou de l'ironie à la lecture de tant d'inexactitudes et de fantasmes (1M n'est pas 1Md, et les Mds qu'on perd annuellement dans les paradis fiscaux on n'arrive même pas à les chiffrer alors que ces quelques millions là, non seulement on les chiffre, mais on les trace et on les publie), ça sent mauvais, no comment.

Je préfère Anticor sur d'autres sujets.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

CORRECTOR

le 16 novembre 2012 - 15:32 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



> l'argent ne transite en aucune manière par la poche du Parlementaire

Ce n'est pas du tout le problème.

> qui n'en voit jamais la couleur.

Et s'il subventionne sa propre assoc?

Est-ce qu'il est normal qu'un député subventionne Séralini et ses expériences bidons?

Question bonus : pourquoi Séralini a encore son poste de

chercheur?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ANTOINE GEDÉON

le 16 novembre 2012 - 15:50 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Détrompe-toi, le fait que l'argent ne transite pas par la poche ou le compte bancaire du parlementaire permet justement d'éviter les dérapages, c'est juste fondamental.

Les faits troublants révélés sur l'exercice de réserve parlementaire sous Sarkozy sont effectivement indignes de la République et de l'Assemblée. Mais attaquer par avance la nouvelle majorité sans lui laisser aucune chance de réformer les pratiques alors même qu'elle l'a annoncé, n'est pas d'utilité publique.

Si vous êtes contre toute sub publique et pour toute sub privée, je jette l'éponge. Les sub publiques impliquent des critères de gestion de projet autrement plus développés que l'obole personnelle défiscalisée qu'elle soit induite par du marketing humanitaire et une volonté de payer moins d'impôt... c'est bien ce que je disais dès le départ, on est carrément pour la suppression de l'état et le règne de Google. Le "grand soir" sinon l'anarchie. Ça me dérange.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

CORRECTOR

le 16 novembre 2012 - 18:19 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



> Détrompe-toi, le fait que l'argent ne transite pas par la poche ou le compte bancaire du parlementaire permet justement d'éviter les dérapages, c'est juste fondamental.

*Je ne dis pas que ce n'est pas important, je dis que ce n'est pas le problème **en l'espèce**. Ici un député subventionne sa propre assoc, mais ça ne passe par sa poche, hurra, on est bien avancé...*

> Les faits troublants révélés sur l'exercice de réserve parlementaire sous Sarkozy sont effectivement indignes de la République et de l'Assemblée. Mais attaquer par avance la nouvelle majorité sans lui laisser aucune chance de réformer les pratiques alors même qu'elle l'a annoncé, n'est pas d'utilité publique.

Ah ah ah.

L'antisarkozysme, encore...

Il faut changer de rengaine, ça date un peu.

VOUS AIMEZ



0

LUI RÉPONDRE

VOUS N'AIMEZ PAS



0

PIERRICK PRÉVERT

le 16 novembre 2012 - 15:43 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Pour la mention : Anticor est opposé à la réserve parlementaire, car c'est une pratique féodale d'attribution des subventions. Nous souhaitons purement et simplement sa suppression, cela a toujours été le cas et c'est systématiquement inscrit dans nos chartes des législatives que nous faisons signer aux candidats.

Plus largement, sur l'idée même de subventions, nous souhaiterions de manière générale un véritable participation des citoyens au contrôle en amont des subventions territoriales. Quand ce n'est pas le cas, nous nous joignons volontiers à toute initiative citoyenne pour l'effectuer en aval, comme c'est le cas ici. Et vous remarquerez que les éléments soulevés sont pour le moins troublants.

Sur le fait que vous préférez Anticor sur d'autres sujets que le contrôle citoyen de l'utilisation de l'argent public, n'hésitez pas à venir nous aider à porter les sujets qui vous intéressent ! D'une part parce que nous sommes ouverts à tous, d'autre part parce que c'est le principe même d'Anticor que de pousser les citoyens à s'investir dans la chose publique et, finalement, ce d'autant plus que, je tiens à le rappeler, nous ne fonctionnons que par dons, adhésions et bonne volonté, sans aucune subvention publique :)

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PAUL TANTALE

le 16 novembre 2012 - 15:58 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Monsieur Le Député/Sénateur/Conseiller régional/Conseiller général/Ministre/Assistant Parlementaire/Membre de Cabinet/Militant socialiste/Simple lecteur un peu énervé pour rien,

Je reconnais, après recherches pour vérifier votre propos, que l'auteur de l'article a fait quelques imprécisions d'interprétation (Claude Bartolone) ou de compréhension (Programme 122).

Cependant, votre argument final me semble pour le moins spécieux : si chaque journaliste en France faisait la lumière sur 150 millions, on aurait vite fait de faire la transparence sur l'ensemble de l'économie grise. Et si vous aviez déjà tenté par hasard, dans vos loisirs, de retracer des actifs passés par un paradis fiscal, vous sauriez que la démarche de S. Lapoix procède avant tout d'une modestie et d'une ingéniosité admirable.

L'argent noir est un argent sale qui met tout en place pour se dissimuler, opaciser ses circuits. Même si M. Lapoix mettait toute son expérience et les moyens de son journal pour déterrer des listes de compte en Suisse, aux Îles Vierges ou à Saint-Kitts, les fonds ne seraient probablement jamais récupérés, transférés pour la plupart en quelques clics et coups de fil à la révélation du scandale. Quant à légiférer internationalement contre ces paradis fiscaux, certains s'attellent à la tâche, mais je ne pense pas qu'on puisse critiquer Anticor et Owni pour ne pas appeler régulièrement nos dirigeants à une action dans le domaine.

La réserve parlementaire est un argent propre, mais qui est attribué selon un mécanisme qui manque de transparence et permet des retours d'ascenseurs et arrangements peu glorieux pour notre République. Si l'opinion s'émeut

suffisamment de cette opacité, les représentants de la Nation n'auront pas d'autres choix que de la faire cesser.

Trouver un stratagème pour identifier ce circuit opaque est en soi intéressant et louable, et ne participe pas du tout, à mon sens, à l'antiparlementarisme ambiant. Il ne faudrait pas que les Parlementaires, sous le couvert d'un argument similaire à celui employé par Israël, qui justifie de tous ses excès en agitant l'épouvantail de l'antisémitisme pour faire fuir les critiques, mènent campagne contre toute volonté de contrôle et de transparence des institutions en invoquant le risque d'un nouveau fascisme. Le 2 février 1934 ne se produirait de nouveau que si justement les institutions ne parvenaient pas à se remettre en cause en s'inspirant des alertes légitimes lancées par des médias tout à fait démocratiques.

Bien cordialement,
Et big bisous,
Paul

VOUS AIMEZ



2


VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ANTOINE GEDÉON

le 16 novembre 2012 - 16:17 • 
SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

C'est bien cela, vous êtes pour la suppression des quelques millions d'euros annuels au budget de la France pour les communes et les assocs locales et nationales. Et c'est bien au nom de la transparence et de l'équité. Il faudrait vous accorder avant de vous moquer de vos lecteurs assidus. Par ailleurs, vous êtes bien naïfs au vu de l'état des finances publiques, pour penser que si on supprime la ligne budgétaire, on la récupérera par ailleurs pour les citoyens ; elle ira directement aux déficits et à la dette, et donc directement du secours populaire à la BNP ou la SG. Pardon Messieurs les bobos d'internet, d'avoir des priorités de terrain.

2. Oui, il faut se mobiliser sur les vrais sujets et les vrais "égarement" de flux financiers français, et Anticor comme M. Poix sont exemplaires. Mais là, on est tout sauf dans la perte de l'enveloppe.

3. En quelle langue faut-il dire que l'exercice 2013 sera publié ?

4. Pourquoi en appeler au nazisme et à Hitler ? N'y a-t-il pas d'antiparlementarisme primaire dans cet article ? "corruption, argent égaré, personne ne vous parlera"... etc etc... pourquoi ne pas ouvrir positivement à la fin de l'article sur la réforme engagée ? Que c'est français tout cela. Comme la collaboration d'ailleurs. Il faut voyager. Allez-vous me tondre ?

Bisous à tous, et surtout aux pauvres.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI
RÉPONDRE

SANDY

le 15 novembre 2012 - 15:04 • 
SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

*Puet être avez vous oublié ou ne saviez vous pas que le cabinet du Premier Ministre fiance le consortium Européen anti sectes, appelé ONG FECRIS à hauteur de quelques milliers d'euros.
La France est le seul pays qui sponsorise cette ONG qui ne communique rien de ces*

résultats et de ses activités.

Sandy

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LEMAN

le 15 novembre 2012 - 23:30 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Très bon travail, mais ne faudrait-il pas diffuser largement ces informations? Beaucoup de monde me semble-t-il (moi le premier) ignore l'existence de ces fonds et encore plus de leur destination secrète qui est totalement inadmissible. Une révélation "grand public" permettrait peut-être d'avancer plus vite...! Sans bien sûr négliger votre formulaire.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

CORRECTOR

le 17 novembre 2012 - 4:49 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Réponse à KAFKASLR :

> Je suis désolé mais la liste serait trop longue pour donner tous les exemples.

La liste est tellement longue tu que ne donne même pas quelques bons exemples?

OK

Alors montre-nous **deux études aussi pathétiques** que celle de Séralini, tant au niveau purement statistique qu'au niveau simplement du modèle biologique choisi :

1) **conception absurde qui assure qu'on ne pourra rien conclure par rapport à l'hypothèse initiale** : on a des **lots de 10 animaux alors qu'il en faudrait 50 pour avoir la puissance statistique nécessaire** (par contre, on peut conclure que le Roundup est vraiment inoffensif pour ce rat, Monsanto peut remercier Séralini!)

2) **multiplication des lots afin de tester plus d'hypothèses** , tout en mesurant plein de paramètres; avec autant de rats il pouvait faire 4 lots de 50 en ayant moins de lots différents, en testant moins d'hypothèses (mais Séralini ose parler de manque de moyens alors qu'il a suivi 200 rats pendant 2 ans! et dépensé des millions! quelle honte); tester beaucoup d'hypothèse permettra au final à Séralini de retenir ce qu'il veut; **donc l'expérience a bien été conçue pour pouvoir conclure, mais pour pouvoir conclure n'importe quoi**. En allant à la pêche il savait qu'il trouverait forcément quelque chose (ce qui renvoie au point 7).

3) **choix d'une race de rat** ayant 70 % de cancers après 2 ans pour un test sur 2 ans, avec des lots de 10 : pas besoin de calculs compliqués pour comprendre que ça ne marchera pas! Ce choix **aggrave la faiblesse statistique** . Les résultats de mortalité auraient été plus significatifs avec des rats moins souvent malade. Choix était nécessaire **pour le choc des photos** (point 12) bien sûr **au prix de la souffrance animale inutile** (point 11).

On peut résumer l'étude Séralini par : je prends des rats qui développent la plupart de temps des tumeurs, je leur donne un OGM, et miracle ils ont des tumeurs.

Fabuleux!

4) **absence de groupe témoin pour plusieurs groupes tests** qui explique d'ailleurs bien certaines différences observées; Séralini a multiplié les lots (20 lots de 10 rats), mais **il n'a que 2 lots témoins quant il en faudrait 6 lots** : (mais 10 %, 20 %, 30 %) x (mâles, femelles).

Problème aggravé par la sensibilité à l'alimentation de ce rat : une nourriture qui fait plus envie au rat peut **biaiser le résultat** . Erreur impardonnable, même pour un étudiant. **Et même pour un élève de classe 6ème!**

5) **absence de contrôle du facteur le plus crucial** (la quantité d'alimentation); donnée essentielle qui ne peut pas être ignorée par un chercheur. C'est une bourde impardonnable même pour un étudiant.

Cela **aggrave la variabilité naturelle** , donc cela aggrave le problème de faiblesse statistique (points 1 et 3) et en plus cela **aggrave le problème de biais de la sensibilité à la nourriture** (point 4).

On a parlé aussi de BPA dans les cages. C'est bizarre que Séralini ne s'en soit pas tellement soucié, **lui qui parle de perturbateurs endocriniens capable de donner des résultats paradoxaux!**...

6) **santé exceptionnelle d'un lot témoin (témoins femelles) par rapport aux données de référence**; avec plusieurs lots témoins femelles, peut-être qu'on aurait pu y voir plus clair; en tout cas c'est très suspect (pur hasard, ou manipulation?).

Avec un taux de maladie normal des femelles, les résultats changeraient complètement!

7) **conclusion non justifiée par les résultats expérimentaux : sélection des résultats afin de conclure à la toxicité.**

L'intérêt d'avoir autant lots tests était de **tester l'hypothèse de la toxicité en fonction de la dose, mais cela n'ayant pas été observé cet aspect est négligé (méthode anti-scientifique).**

Séralini ne retient que ce qui va dans le sens de sa croisade anti-OGM!

8) en fait **l'étude semble conclure (mais ce n'est pas significatif, voir points 1, 2 et 3) qu'il faut consommer du Roundup à forte dose et du maïs OGM pour éviter le cancer!!!**; évidemment Séralini n'en parle jamais.

Est-ce que Maître Lepage utiliserait un tel argument pro-OGM pour la défense d'un client?

On imagine : "mon client a fauché une parcelle de maïs non-OGM sur la base de l'étude Séralini"

9) **absence d'analyse statistique** ; Séralini n'a pas de statisticien dans son équipe, et surtout n'a pas trop envie d'en avoir.

Il vaut mieux ne pas savoir, c'est plus pratique!

10) **explication pathétique de l'incohérence de résultat** (non seulement le taux de maladie n'est pas proportionnel à la dose, mais le groupe le plus "intoxiqué" se porte le mieux!) Séralini parle de "perturbateurs endocriniens", c'est sa **réponse magique** (il use beaucoup de pensée magique).

C'est aussi comique que dans l'étude des papillons mutants de Fukushima!

11) non respect des règles d'expérimentation animale : **souffrance des animaux sans la moindre raison scientifique, afin de pouvoir photographier des tumeurs énormes** (mais on ne peut pas vérifier si ces tumeurs sont bien des rats ayant été exposés et non des témoins)

12) **pornographie!!!** les photos des rats n'apportent rien. Séralini confond une publication scientifique avec "Paris Match". Appel à l'émotion et non à la raison (ce qui particulièrement gerbant de la part de quelqu'un qui s'abrite derrière son statu de scientifique, et la raison première pour laquelle il faut qu'il dégage)

Non, moitié aussi pathétique : montre-nous une publication ayant seulement le quart de ces critères qui serait utilisée pour montrer la sécurité d'un OGM.

Un principe séralinien : plus c'est gros plus ça passe. Et aussi : un mensonge répété médiatiquement devient une vérité.

> Mais les études de Monsanto ne sont pas publiques,

Aucune d'entre elles?

> seuls quelques résultats choisis sont transmis.

Les agences de contrôle n'ont pas eu les résultats en main?

> Avec ne serais-ce qu'un soupçon de notions sur les statistiques, on s'aperçoit vite qu'il est évident pour celui qui le souhaite de manipuler les résultats en écartant tel ou tel cas de son étude.

Tu parles de ce que fait Séralini dans son étude?

Tu as des preuves que cela a lieu dans d'autres études que celles de Séralini et ses copains?

> Nierais-tu l'opacité des études soumises aux commissions ?

Traduction?

Une étude opaque = ?

> Les conflits d'intérêt au sein de ces commissions ?

Aucun rapport.

> Dans ce cas, je te mets au défi de trouver quelque part l'intégralité du protocole utilisé par Monsanto (par ex) pour obtenir son autorisation.

BIIP

Tentative de renversement de la charge de la preuve détectée.

> Ce qui nous donne des scandales sanitaires, là où de nombreux scientifiques indépendants essayaient désespérément de tirer la sonnette d'alarme quelques années plus tôt.

Scientifiques indépendants, tu penses à qui?

En tout cas je vois que tu ne parles plus du tout de Séralini.

> JE VOUS MONTRE LES VRAIS PROBLÈMES, n'écoutez pas les autres ce sont des crétins ... ne prenez pas de recul, vous n'y verrez plus rien...

Tu ne montres rien du tout.

> Ne remettez pas en cause les raisonnements des médias il n'y en pas d'autres puisque ce sont les EXPERTS...

Tentative de noyer le poisson.

On parle de l'étude bidon de Séralini qui établit une référence dans la nullité scientifique – pour ne pas dire autre chose; alors que son étude précédente sur la toxicité du Roundup était déjà une référence mondiale.

Qu'il y ait souvent des études médiocres en biologie, je veux bien le croire.

Mais quand on explique la méthode scientifique et les erreurs à ne pas commettre, ou sur les façon de gaspiller du temps, de l'argent, et de sacrifier des animaux pour strictement rien, c'est souvent Séralini qu'on prend comme exemple.

Enfin, même en admettant que des études aussi navrantes que celle du CRIIGEN soient monnaie courante dans ce domaine, et qu'elles aient été utilisées pour autoriser des produits fabriqués par Monsanto :

- cela n'excuserait pas Séralini, ni le CRIIGEN;
- cela ne justifierait pas qu'on vole au secours de l'honneur bafoué du sieur Séralini, qui a bien cherché ce qui lui arrive **en faisant de la pornographie** ;
- cela ne justifierait pas la réaction du Ministre de l'agriculture (je croyais que la sur-réaction médiatique aussi bruyante qu'inutile au moindre évènement, façon Sarkozy, c'était fini...);
- cela **ne justifierait pas qu'un député subventionne une telle étude navrante** .

Les groupes anti-OGM ont l'air bien malins maintenant!

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

KAFKASLR

le 17 novembre 2012 - 9:13 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Tu déformes mes propos et ne répond pas, cette discussion n'a aucun intérêt. Je n'ai jamais écrit une seule ligne pour soutenir l'étude de Séralini, mais tu bases tout ton argumentaire dessus. La seule chose que j'essaie de te faire remarquer c'est que ta liste d'arguments contre cette étude sont tout à fait valables, mais malheureusement également applicables à l'étude de Monsanto pour obtenir son autorisation. C'est ce qui est soulevé dans la lettre ouverte publiée sur le site du monde.fr. Tu ne veux pas le voir tant pis, je ne peux rien pour toi. Tu as quand même une argumentation cruellement politicienne. Arriver à écrire autant pour détruire des arguments que je n'ai jamais avancé est pathétique. Comment se fait-il que les études vides de Monsanto soient acceptées sans broncher alors que les études vides de Seralmi soient la cible de tant d'attaque.

Les conflits d'intérêt au sein des agences sanitaires n'ont bien sûr rien à voir la dedans.

Dans ma conclusion je traduisais juste ta façon d'argumenter et certainement pas a mienne, mais ça aussi ça t'es passé au dessus.

Mon message est de se méfier d'un battage médiatique et de regarder ce qui est caché derrière au lieu de faire le mouton et de crier avec les autres....

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

CORRECTOR

le 17 novembre 2012 - 17:42 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bon, maintenant ça suffit.

En quoi les études de Montanso sont aussi mauvaises que celle de Séralini?

J'ai listé des points essentiels qui posent problème dans cette étude. Lesquels s'appliquent à d'autres études non-séraliniques?

L'absence de réponse de ta part est un aveu : tu n'en sais rien. Tu

balances ça à tout hasard.

C'est la stratégie de contre-feu des anti-Monsanto : lancer de la boue sur tout le monde.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

KAFKASLR

le 18 novembre 2012 - 10:21 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



1) 2) 3) 4) par ex....

Ces choix ont été faits justement pour imiter le peu que l'on sait des études de Monsanto.

Renseigne toi au lieu de refuser tout en bloc.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

CORRECTOR

le 18 novembre 2012 - 13:25 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



> 1) 2) 3) 4) par ex....

Intéressant.

Tu as la référence d'une étude de Monsanto sur les rats sur 2 ans?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

KAFKASLR

le 19 novembre 2012 - 9:27 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



<http://www.newsring.fr/planete-sciences/1234-pour-ou-contre-les-ogm/17388-ogm-le-dr-spioux-co-auteur-de-letude-choc-repond-aux-critiques>

Par exemple...

Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

CORRECTOR

le 19 novembre 2012 - 15:28 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Aucun rapport avec ma question.

Tu te défiles, c'est normal pour un crypto-séralinien.



...

VOUS AIMEZ  0

LUI RÉPONDRE

VOUS N'AIMEZ PAS



R4M

le 17 novembre 2012 - 13:08 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Hello

le MIL a du avoir peur, la plaquette n'est plus dispo.
Je pense que ca leur faisait tellement mauvaise pub (le coup des méchants cocos, genre) qu'ils ont préféré la retirer, avec au passage un petit message pour les journalistes de gauche.

Si quelqu'un pouvait la remettre en ligne ce serait impec'!

en tout cas, merci owni pour le boulot fourni ;)

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE


CORRECTOR

le 17 novembre 2012 - 18:07 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



On peut se consoler avec le site Web collector :

<http://www.lemil.org/pages/mil-la-droite-civique-gaulliste-et-patriote.html>

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

R4M

le 19 novembre 2012 - 9:54 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



merci.

il reste deux/trois trucs savoureux, mais c'est con que la plaquette ait disparu, c'était assez hallucinant

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

JJEN

le 19 novembre 2012 - 12:24 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Par contre ça vaut le coup de troller leurs sondages....

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

CORRECTOR

le 19 novembre 2012 - 15:19 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



<http://www.newsring.fr/planete-sciences/1234-pour-ou-contre-les-ogm/17388-ogm-le-dr-spirooux-co-auteur-de-letude-choc-repond-aux-critiques>

> Les conclusions de l'étude cas-témoins de Gilles-Eric Séralini,

Aie!

Ça commence mal, ce n'est pas une étude cas-témoins!

> en montrant un risque accru de tumeurs et de décès chez des rats qui ont

consommé du maïs transgénique NK603 pendant pratiquement toute leur vie

L'étude ne montre pas du tout ça, plutôt le contraire!

> Cette affaire rappelle le récent scandale sanitaire du Médiator® (Laboratoires Servier),
Aucun rapport.

> Mauvais choix du modèle d'expérimentation, effectif de trop petite taille et faible puissance statistique, interprétation partisane... sont autant de reproches faits aux auteurs de l'étude et à la revue à comité de relecture Food and Chemical Toxicology dans laquelle elle a été publiée.

IF de Food and Chemical Toxicology : 2,9

Pour une revue soi-disant référence absolue, qu'on nous présentait comme l'équivalent de Nature pour la toxicologie humaine, ça fait peu.

> Un récent éditorial de Nature [2] indique, toutefois, que José Domingo, (toxicologue à l'Université Rovira i Virgili University de Reus, Espagne), éditeur pour la revue Food and Chemical Toxicology, a affirmé que l'étude n'avait pas agité de drapeaux rouges pendant le processus de per review.

À sa place je n'oserai pas sortir de mon trou.

> Le deuxième point est que nous avons publié depuis 2008 quelques études qui visaient à réévaluer les études toxicologiques sur trois mois réalisées par la firme Monsanto sur les maïs Mon863, le NK603 et le Mon810. Nous avons trouvé des signes de toxicité hépatique et rénale, ce qui nous a poussé à étudier la tolérance du maïs NK603 sur le long terme.

Analyse réfutée par les agences d'évaluation...

> Or, il a déjà été montré et publié dans des revues à comité de relecture que le glyphosate seul est 10 à 100 fois moins toxique in vitro que le glyphosate avec ces adjuvants.

Phrase typiquement non scientifique. 10 ou 100 fois moins ?

Vraiment n'importe quoi!

> J. S. : Il nous est reproché d'avoir utilisé cette variété de rats qui ont tendance à faire plus de tumeurs que d'autres mais ces rats sont très couramment utilisés pour l'expérimentation. D'une part, je ne vois pas pourquoi il faudrait choisir des rats qui n'ont aucune susceptibilité à développer des maladies. Enfin, c'est bien pour cela que nous avons des rats témoins !

Oui, mais 10 témoins c'est très insuffisant. Surtout quand en moyenne 7 auront un cancer! Cela fait en moyenne 3 témoins pas trop malades à la fin de l'expérience! C'est n'importe quoi!

> J. S. : Encore une fois, le semencier Monsanto a fait ses études sur des groupes de la même taille.

Aucun rapport! Ce type ne comprend rien à rien! Ou bien il vous prend pour des cons!

> D'un point de vue scientifique, on nous dit que les études de cancérogenèse demandent 50 rats par groupes. Je réponds à cela que nous n'avons aucune raison de partir a priori avec l'idée d'un effet tumorigène.

En utilisant une race de rat qui a une propension aux tumeurs ?

N'importe quoi!

Prend nous pour des cons!

En plus tu as fait de la **PORNOGRAPHIE** avec ces pauvres rats!

Bon, j'arrête là avec cette interview de merde, de toute façon ce type répond n'importe quoi, ment effrontément, l'interviewer s'en fout, ça suffit.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

C2_4B

le 20 novembre 2012 - 14:56 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Salut peut être qu'un croisement avec ses données là peuvent être utiles:
les associations reconnues d'utilités publiques en 2010 et 2011

<http://www.data-publica.com/opendata/1100-liste-et-coordonnees-des-associations-reconnues-d-utilite-publique-en-2010-et-2011>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

7 pings

www.anticor.org – Non à l'opacité de la Réserve parlementaire le 14 novembre 2012 - 17:11

[...] « Réserve parlementaire » susceptibles de conflits d'intérêt : Les 150 millions égarés de la République » OWINI, News, Augmented. jQuery(document).ready(function){ [...]

liste des associations bénéficiaires de la réserve parlementaire | Observatoire des subventions le 14 novembre 2012 - 18:37

[...] le site Owni, qui vient de publier une liste des associations bénéficiaires de la réserve parlementaire ([...]

Les 150 millions égarés de la République » OWINI, News, Augmented « pagailleS le 15 novembre 2012 - 9:18

[...] <http://owni.fr/2012/11/14/les-150-millions-egares-de-la-republique/> Share this:TwitterFacebookJ'aime ceci:J'aimeSoyez le premier à aimer ceci. [...]

La Réserve Parlementaire et ses dérives...l'Aude en bénéficie aussi... « anticor11 le 15 novembre 2012 - 23:41

[...] <http://owni.fr/2012/11/14/les-150-millions-egares-de-la-republique/> [...]

contrôler internet : une réalité qui se généralise ? « spirale digitale le 16 novembre 2012 - 7:33

[...] les sites de terroristes : à partir de quand un site est classé comme terroriste ? Si je dis que les Parlementaires sont des mafieux et que les citoyens devraient tout faire sauter, j'en suis ? Certes les propos ci-dessus [...]

A qui profitent les 150 millions d'euros distribués au titre de la réserve parlementaire ? | Contribuables Associés le 20 novembre 2012 - 9:41

[...] fin aux phantasmes ? C'est précisément ce que le site Owni se propose de faire immédiatement. Il a extrait une liste partielle des bénéficiaires des 150 [...]

5 questions à 6 datajournalistes | Data Publica le 20 novembre 2012 - 14:07

[...] Nicolas Patte – Owni Le datajournalisme d'investigation est de loin le plus exaltant à pratiquer. Dénicher, authentifier, dépouiller un fichier imbitable et en obtenir une information importante pour l'intérêt général, qui n'aurait jamais eu accès à l'info autrement (ou très difficilement). Du genre des 150 millions égarés de la République. [...]